



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

archéologie

Question écrite n° 28747

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le projet de restructuration de l'archéologie française. Elle lui rappelle que dans de nombreux départements, les archéologues bénévoles jouent un rôle essentiel depuis de nombreuses années. Sans leur présence sur le terrain, la plupart des connaissances en archéologie et histoire locale resterait inconnue. Ainsi, la Fédération lorraine d'archéologie souhaite la reconnaissance d'une archéologie d'éducation populaire conforme à la vocation des sociétés savantes et des associations de bénévoles. Leur bonne connaissance du milieu régional et les différentes actions : publications, conférences, qu'ils mènent régulièrement, ont contribué à sensibiliser l'opinion publique à son patrimoine local. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles dispositions elle envisage de prendre pour permettre cette reconnaissance du travail réalisé par les archéologues bénévoles.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication connaît l'importance du rôle ainsi rappelé des archéologues bénévoles. Dans un passé récent, ce rôle a été primordial pour l'archéologie nationale sans que des dispositions spécifiques soient nécessaires. Une modalité d'activité de recherche archéologique préventive s'est cependant développée, avec des impératifs s'accommodant parfois difficilement du concours des bénévoles. Il s'agit de faire en sorte que ceux-ci puissent participer aux opérations d'archéologie préventive et c'est un des objectifs du dispositif législatif et réglementaire relatif à l'archéologie préventive, en cours d'élaboration.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28747

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 1999, page 2273

Réponse publiée le : 21 juin 1999, page 3799